

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SÉANCE DU 14 MAI 2025**

**N° 2025 0047**

L'An Deux mille vingt-cinq, le 14 mai à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 7 mai 2025, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Olivier CHENU, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

**Absents** : Robert LEVY (pouvoir donné à Xavier BRONNER), Gérard RUFFIER LANCHE (pouvoir donné à Florence MARMONIER), Lucas PENASA

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Nombre en Membres :         | 15 |
| En exercice :               | 14 |
| Suffrages exprimés :        | 13 |
| Votes pour :                | 08 |
| Votes contre :              | 00 |
| Ne prend pas part au vote : | 05 |

\*\*\*\*\*

**Objet : Extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-0020 du 17 mars 2022, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de la vidéoprotection afin de lutter efficacement contre l'insécurité dans la commune.

La mise en œuvre de ce dispositif avait pour objectif la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Ainsi, plusieurs zones ont été clairement identifiées avec le référent sûreté de la gendarmerie nationale comme des points névralgiques nécessitant une vigilance accrue.  
Des caméras de vidéoprotection ont donc été installées à l'automne 2023.

Cette première installation de caméras a représenté un budget de 19 124.40€ TTC.

Il est proposé aujourd'hui d'installer de nouvelles caméras, au niveau de l'école maternelle et primaire.  
Le devis pour deux nouvelles caméras s'élève à 7 220€ HT, soit 8 664€ TTC.

A la majorité des suffrages exprimés (5 abstentions: Denis TATOUD, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Florence MARMONIER), le Conseil municipal:

- APPROUVE le principe de l'extension du système de vidéoprotection et d'installer des caméras au niveau de l'école primaire,
- APPROUVE le devis de l'entreprise Lease Protect d'un montant de 7 220€ HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet, notamment le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP).

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,**  
**René RUFFIER LANCHE**

